

REGLEMENT INTERIEUR STAGE MON BUT.

L'intérêt de toute collectivité nécessite le respect d'une certaine discipline, librement consentie, pour le bien commun.

C'est pourquoi un règlement intérieur est construit pour permettre à chaque personne de pratiquer le football dans les meilleures conditions possibles.

1) CONDITIONS GENERALES DE FREQUENTATION :

-Toute personne fréquentant le Stage Mon But est censée connaître le présent règlement de fréquentation.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

-Les stages sont réservés aux garçons (à partir de 16 ans).

3) PRIX DU STAGE :

-Voir les offres de prix sur la fiche d'inscription. Le prix est en pension complète, il comprend l'hébergement, la restauration, les terrains, le matériel, les équipements, l'encadrement, le programme et les séances d'entraînements, de conférences, pour toute la durée du stage. Le transport aller-retour pour se rendre au centre sportif est à la charge du participant.

4) RESERVATION :

-La fréquentation du stage Mon But se fait sur réservation.

La fiche d'inscription doit être envoyée **complète** par courrier ou mail, elle est considérée comme une demande participation au stage, une pré-inscription.

Une confirmation de participation au stage souhaité sera envoyée.

A partir de cet envoi, un délai de 72 heures permettra au stagiaire de valider de façon définitive sa participation.

Passé ce délai, la fiche de pré-inscription sera considérée comme nulle.

5) PAIEMENT :

-Conditions particulières du règlement : carte bancaire, virement bancaire intégral.

La totalité de la somme devra être versée intégralement avant le début du stage et l'arrivée du stagiaire.

Néanmoins Mon But se réserve seule le droit de reporter une partie des paiements en fonction de demandes particulières exceptionnelles.

6) ASSURANCE DES STAGIAIRES :

-Les personnes fréquentant les stages Mon But doivent être couvertes par une assurance, notamment **responsabilité civile de particulier et individuel accident**.

Mon But dégage toute responsabilité en cas de vol, dégradation..., de biens personnels ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et à l'utilisation de ses services.

7) REGLEMENTS, FONCTIONNEMENT, SECURITE :

-Le stagiaire est à disposition des éducateurs-entraîneurs dès son arrivée. Si ce n'est pas encore naturel, il dit bonjour en arrivant et au revoir en partant.

Les horaires et la ponctualité doivent être strictement respectés. Les tenues vestimentaires prévues et prêtées pendant la durée du stage (entraînements, repas.) doivent entièrement être portées et rendues à la fin du stage.

Il s'engage à respecter le règlement intérieur du centre sportif, en particulier dans l'hébergement pour rendre la chambre dans le même état qu'à son arrivée.

Il en va de même pour tous les bâtiments (restaurant...)

Sont interdits dans les locaux communs aux résidents : l'usage d'appareils électriques (chauffage, cafetières...), consommation d'alcool, de stupéfiant, de tabac, et de possession d'objets tranchants.

Les stagiaires perturbant le bon déroulement du séjour, propos déplacés, tenue incorrecte, gestes agressifs, bagarres, emprunts injustifiés, ensemble de faits troublants la cohésion du groupe et les bonnes relations entre stagiaires voire la sécurité des personnes, seront sans indemnité, renvoyés du stage Mon But.

8) DESISTEMENT :

-Tous séjours commencés sont dus et aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

En cas d'annulation après inscription, une retenue sera calculée comme suit sur la totalité du séjour :

*Plus de 45 jours avant le début du stage : un montant égal à 40%.

*Entre 30 et 44 jours avant le début du stage : un montant égal à 50%.

*Entre 8 et 29 jours avant le début du stage : un montant égal à 80%.

*Si non présentation à la date d'arrivée : le montant est dû à 100 %.

Mon But se réserve seul le droit d'annuler un stage et ce sous préavis de huit jours francs avec remboursement des sommes déjà avancés pour le stage.

En cas d'épidémie et de fermeture administrative du centre sportif, Mon But n'en sera pas responsable.

9) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

- Chaque stagiaire, doit fournir obligatoirement, un certificat médical de moins de 3 mois au jour du stage dûment complétée et signée par le médecin (aptés à la pratique du sport, du football et de non contre-indication à la vie en collectivité) et la fiche sanitaire remplie et signée par les parents (pour les mineurs) avant l'arrivée du stagiaire.

En règle générale : en cas d'accident, maladie, les frais médicaux, les frais nécessités par un traitement sont à la charge des intéressés ou des familles pour les mineurs.

10) CAUSES MEDICALES :

-Les inscriptions sont nominales, elles ne peuvent être ni remboursées, ni échangées, ni reportées. Le coût du stage ne présage pas de la non assiduité du stagiaire.

Les arrêts dus à des causes médicales pendant le stage, n'entraînent aucun remboursement ou défraiement.

11) AUTORISATION DES PARENTS :

-Pour les mineurs, les parents ou tuteurs légaux à la signature de la fiche d'inscription, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent au directeur du stage Mon But ou ses représentants à prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

12) DURÉE DU STAGE :

-Chaque stage commence le lundi à 14h00 et se termine le samedi à 11h30. Un temps de discussion est prévue le jour de l'arrivée et le jour du départ, pour les accompagnants du stagiaire. Pour le bon déroulement de ce moment, nous vous demanderons de bien respecter l'horaire.

13) COMMUNICATION TELEPHONIQUE :

-Les téléphones portables sont strictement interdits pour permettre au stagiaire d'être totalement investi pendant son stage.

Les entraîneurs récupèrent les téléphones au début du stage, puis les rendront le dernier jour pour le départ.

En cas d'urgence grave, venant de l'extérieur du stage concernant un stagiaire, le numéro suivant est disponible : .

NOM « lu et approuvé » + Signature du joueur.

Pour les mineurs.
NOM « lu et approuvé » + Père/Mère/Tuteur.